

Le retour des fêtes sur un air de règlement

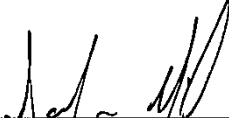
Le retour des fêtes n'est jamais facile! Cette période de festivité ne dure jamais assez longtemps.

L'important c'est

d'avoir vécu des moments mémorables en famille et avec les amis. Après la prise des résolutions pour la nouvelle année, nous voici prêts pour affronter l'année 2016.

Le début de l'année s'amorce sur une note positive avec les ententes de principe intervenues en décembre avec le gouvernement du Québec. Une négociation difficile et une mobilisation qui a demandé beaucoup à tout le monde. Dans quelques semaines, cette négociation sera loin derrière nous. Déjà, se pointent à l'horizon des dossiers comme la réforme de la gouvernance scolaire, des modifications de la Loi sur l'instruction publique et des changements dans certains programmes disciplinaires comme l'histoire nationale au secondaire. On pourrait se dire enfin un certain retour à la normalité... Mais un petit rappel, après la négociation nationale s'amorcera la négociation des ententes locales. Je vous rassure tout de suite, car cela va engendrer moins d'énergie que la négociation nationale; toutefois, son impact demeure majeur pour nos conditions de travail.

Mais n'allons pas trop loin en ce début du mois de janvier! Prenons le temps de reprendre notre souffle et notre travail quotidien. Prenons le temps d'un instant pour se souhaiter une **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE** comme il se doit. Il me fait plaisir de vous transmettre ces vœux au nom du personnel, des membres du conseil d'administration et du comité exécutif.



JOCELYN NOËL
Président

Cotisations sociales 2016

Le premier janvier est souvent synonyme de résolutions. Pour certains d'entre nous, (pour ne pas dire plusieurs), ces nouvelles résolutions tiendront quelques semaines voire quelques mois. Pour d'autres (et je vous félicite si c'est votre cas), elles dureront toute l'année et seront l'occasion de mettre en place une version 2.0 de nous-même, revue et améliorée.

Or, une chose qui elle durera toute l'année (malheureusement) est l'augmentation globale des différents taux de cotisations sociales que nous payons à même chacune de nos paies. Pour votre information, voici un résumé des nouveaux taux de cotisations applicables pour 2016 :

	2015	2016	2015 vs 2016
ASSURANCE-EMPLOI			
Max. salaire assurable	49 500 \$	50 800 \$	
Taux	1.54 %	1.52 %	- 0.02 %
\$ Max. cotisations/an	762,30 \$	772,16 \$	+ 9.86 \$
RQAP			
Max. salaire cotisable	70 000 \$	71 500 \$	
Taux	0.559 %	0.548 %	- 0.011 %
\$ Max. cotisations/an	391,30 \$	391,82 \$	+ 0,52 \$
RRQ			
Salaire cotisable ¹	53 600 \$	54 900 \$	
Taux	5.25 %	5.325 %	+ 0.075 %
\$ Max. cotisations/an	2 630,25 \$	2 737,05 \$	+ 106,80 \$
RREGOP			
Taux	10.5 %	11.12 %	+ 0.62 %

¹ Le salaire cotisable: entre 3 500 \$ et max 53 600 \$ en 2015
Le salaire cotisable: entre 3 500 \$ et max 54 900 \$ en 2016

Avantages liés à votre statut d'enseignant

Saviez-vous que l'accès aux Musées de la civilisation (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone et Musée de la Place-Royale) est gratuit pour les enseignants, sur présentation de leur carte de membre syndicale.

De plus, pour les résidents de la Ville de Québec, la Bibliothèque de Québec prête gratuitement à ses abonnés des laissez-passer familiaux (2 adultes et 2 enfants de 12 à 16 ans) pour visiter, sans frais, les différentes expositions. L'entrée est toujours gratuite pour les 11 ans et moins.



Mais attention! Les frais de retard s'appliquent, le cas échéant. Le laissez-passer familial est un document appartenant à la Bibliothèque de Québec au même titre qu'un livre et doit être rapporté avant la fin de la période de prêt, qui est de 7 jours.

(Offre valide jusqu'au 17 juin 2016)

Par ailleurs, prenez note que la carte de membre syndicale peut également vous permettre d'obtenir certains rabais et avantages dans les magasins



et



Jérôme Marcoux,
Avocat et conseiller syndical

ENTENTES DE PRINCIPE

Le 12 janvier 2016, c'est à la majorité que les membres du SEDR-CSQ ont adopté les ententes de principe intervenues en décembre dernier, dont voici les résultats.

Matières sectorielles	OUI	NON	ABSTENTION	ANNULÉ
Navigateurs	286 (93,77 %)	19 (6,23 %)	0	0
Découvreurs	163 (91,57 %)	15 (8,43 %)	0	0

Adopté à la majorité

Matières intersectorielles	OUI	NON	ABSTENTION	ANNULÉ
Navigateurs	278 (91,45 %)	26 (8,55 %)	0	0
Découvreurs	156 (87,15%)	22 (12,24 %)	0	0

Adopté à la majorité

Pour l'ensemble des syndicats affiliés à la CSQ, le résultat final sera connu officiellement le 22 janvier 2016.

JOCELYN NOËL
Président

MULTIPLICATION DES
FRAIS ACCESSOIRES DE SANTÉ

LA MISE EN PÉRIL DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ



accès à des soins médicaux. Une situation illégale qui met en péril le principe d'accessibilité de notre système public de santé.

La facturation de frais reliés aux services médicaux assurés par l'État est interdite par la Loi canadienne sur la santé. Or, entre 100 et 200 millions de dollars sont réclamés annuellement aux patientes et patients québécois pour avoir

Comment en sommes-nous arrivés là ?

<http://www.lacsq.org/dossiers/sante/frais-accessoires-de-sante/>



AVEZ-VOUS PRIS VOS RÉOLUTIONS DU NOUVEL AN?

Pourquoi ne pas démarrer l'année 2016 du bon pied en commençant une contribution au **Fonds de solidarité FTQ par retenue sur le salaire (RSS)**?

Par exemple, si vous gagnez le salaire moyen des enseignant(e)s, soit un revenu imposable qui se situe entre 45 283 \$ et 84 779 \$*, pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous déciderez de placer dans votre REER au Fonds en RSS, votre **salaires net** sera diminué de **16,50 \$***. En effet, en plus de la déduction habituelle pour le REER, toute contribution au Fonds de solidarité FTQ donne droit à un **crédit d'impôt supplémentaire de 20 %**** (15 % provincial + 5 % fédéral).

Le rendement du Fonds a été de 7,1 % pour les 12 derniers mois (2015) sans compter **les crédits d'impôt**. Comparez avec vos REER détenus ailleurs!

Ce même crédit de 20 %** pour fonds de travailleurs est également **applicable aux remboursements «RAP»**, peu importe l'institution financière avec laquelle vous avez «rappé». Vous épargnez ainsi 200\$** sur chaque tranche de 1 000 \$ remboursée! Et le remboursement peut s'effectuer par RSS : ça vaut la peine de s'informer!

20 %** ce n'est pas rien !

Pour plus de détails, communiquez avec votre responsable local(e):

COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

☎ **Richard Martineau**

(418) 654-1883 (avant 21 h svp)

richard.martineau@csdecou.qc.ca ou

rmartineau@videotron.ca

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

☎ **Claude Miville**

mivillec@educ.csdn.qc.ca

☎ **Mireille Jean**

jeanm@cnavigateurs.qc.ca

* Pour 26 périodes de paie : la tranche de revenu imposable ainsi que le taux marginal d'imposition utilisés sont des estimations au 11 décembre 2015.

** Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds pour l'année d'imposition 2016 devraient être de 5 % au fédéral et de 15 % au Québec. Au moment de lire ce document, le crédit d'impôt fédéral pourrait être différent. Pour tout savoir sur les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds, consultez le www.fondsftq.com/credits